



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : [REDACTED]
Date du repérage : 23/09/2025



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ...Val-d'Oise
Adresse :7, rue du Pont
Commune :95190 GOUSSAINVILLE
Section cadastrale BC, Parcelle(s) n°
203, 205
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété
Périmètre de repérage :
Ensemble de la propriété

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ... [REDACTED]
Adresse :7, rue du Pont
95190 GOUSSAINVILLE

Objet de la mission :

☒ Etat des Risques et Pollutions ☒ Métrage (Surface Habitable) ☒ Diagnostic de Performance Energétique



Résumé de l'expertise n° [REDACTED] GOUSSAINVILLE /2025/5652

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments		
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Adresse : 7, rue du Pont Commune : 95190 GOUSSAINVILLE Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 203, 205 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Périmètre de repérage : ... Ensemble de la propriété		
	Prestations	Conclusion
	Etat des Risques et Pollutions	Voir Erp
	DPE	80 15 C kWh/m²/an kgCO₂/m²/an Estimation des coûts annuels : entre 690 € et 970 € par an Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2595E3107099Q
	Mesurage	Superficie habitable totale : 77,04 m²



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : [REDACTED]
Date du repérage : /2025/5652
Heure d'arrivée : 23/09/2025
Durée du repérage : 14 h 30
01 h 30

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Val-d'Oise Adresse : 7, rue du Pont Commune : 95190 GOUSSAINVILLE Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 203, 205 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : . [REDACTED] Adresse : 7, rue du Pont 95190 GOUSSAINVILLE
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : LEROY-BEAULIEU ALLAIRE LAVILLAT Adresse : 145 rue Michel Carré Bâtiment Euripide 95100 ARGENTEUIL	Repérage Périmètre de repérage : Ensemble de la propriété
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : RIBEIRO Rui Raison sociale et nom de l'entreprise : Ariane Environnement Adresse : 16 Avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE Numéro SIRET : 452900202 Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA Numéro de police et date de validité : 10882805304 - 01/01/2026	
Surface habitable en m² du ou des lot(s) Surface habitable totale : 77,04 m² (soixante-dix-sept mètres carrés zéro quatre)	



Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Me Lavillat

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée-séjour-cuisine	38.53	38.53	
Rez de chaussée - W.C1	0.72	0.72	
1er étage - Palier	2.13	2.13	
1er étage - SdB	4.84	4.84	
1er étage - Chambre1	9.63	9.63	
1er étage - Chambre2	9.65	9.65	
1er étage - Chambre3	11.54	11.54	
Sp1	0	0.52	
Rez de chaussée - Garage	0	16	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 77,04 m² (soixante-dix-sept mètres carrés zéro quatre)

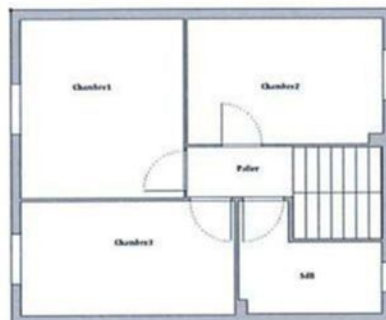
Surface au sol totale : 93,56 m² (quatre-vingt-treize mètres carrés cinquante-six)

Fait à VILLEMOMBLE, le 23/09/2025

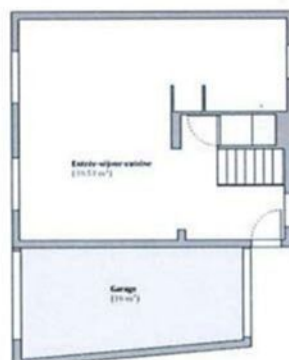
Par : RIBEIRO Rui

Ariane Environnement
16 Avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE
ARIANE ENVIRONNEMENT@HOTMAIL.FR
RCS BOBIGNY 452 900 202
CODE NAF 771208

Aucun document n'a été mis en annexe



1er Etage



Rez de chaussée

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

Pour vérifier la validité de ce DPE, scannez le QR code

n°: 2595E31070990

Etabli le : 01/10/2025
Valable jusqu'au : 30/09/2035



Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : 7, rue du Pont, 95190 GOUSSAINVILLE
Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : après 2021
Surface de référence : 77.04 m²

Propriétaire : ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■
Adresse : 7, rue du Pont 95190 GOUSSAINVILLE

Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

Ce logement émet 1 195 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 6 192 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre 690 € et 970 € par an

Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

Comment réduire ma facture d'énergie ?
Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

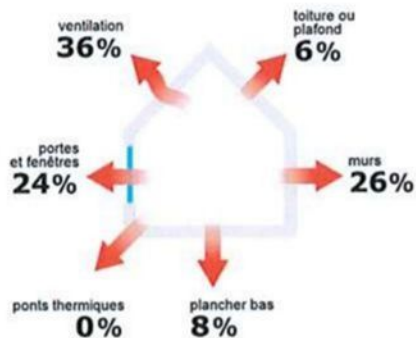
Ariane Environnement
16 Avenue de Fredy
93250 VILLEMOMBLE
tel : 01.43.81.33.52

Diagnostic : RIBEIRO Rui
Email : ariane.environnement@hotmail.fr
N° de certification : DTI2094
Organisme de certification : DEKRA Certification



À l'attention du propriétaire du bien ou du locataire de la location du DPE : Ce document est généré automatiquement par le logiciel DPE (DPE) et ne doit pas être utilisé pour évaluer la performance énergétique d'un logement. Les données sont basées sur les données déclarées par le propriétaire ou le locataire lors de la réalisation du DPE. Elles ne doivent pas être utilisées pour évaluer la performance énergétique d'un logement. Les données sont basées sur les données déclarées par le propriétaire ou le locataire lors de la réalisation du DPE. Elles ne doivent pas être utilisées pour évaluer la performance énergétique d'un logement.

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



VMC SF Hygro B après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



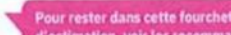
réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Gaz Naturel	3 567 (3 567 é.f.)	entre 390 € et 540 €	 56 %
 eau chaude	 Gaz Naturel	1 565 (1 565 é.f.)	entre 170 € et 240 €	 25 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	335 (146 é.f.)	entre 40 € et 60 €	 6 %
 auxiliaires	 Electrique	726 (315 é.f.)	entre 90 € et 130 €	 13 %
énergie totale pour les usages recensés :		6 192 kWh (5 593 kWh é.f.)	entre 690 € et 970 € par an	 100 %

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 101ℓ par jour.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés sur les années 2021, 2022, 2023 (abonnements compris) conformément

à l'arrêté du 31 mars 2021 en vigueur lors de l'établissement du DPE

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -22% sur votre facture **soit -128€ par an**

Astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 101ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

41ℓ consommés en moins par jour, c'est -26% sur votre facture **soit -71€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Brique terre cuite alvéolaire d'épaisseur 30 cm avec isolation intérieure et répartie (réalisée après 2021) donnant sur l'extérieur Brique terre cuite alvéolaire d'épaisseur 30 cm avec isolation intérieure et répartie (réalisée après 2021) donnant sur un garage	très bonne
 Plancher bas	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton donnant sur un vide-sanitaire	très bonne
 Toiture/plafond	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage donnant sur un comble fortement ventilé avec isolation extérieure (réalisée après 2021)	très bonne
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois (tablier < 22mm) Portes-fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 16 mm à isolation renforcée et volets battants bois (tablier < 22mm) Porte(s) autres opaque pleine isolée	très bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle gaz à condensation installée à partir de 2016 avec programmeur avec réduit. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage
 Climatisation	Néant
 Ventilation	VMC SF Hygro B après 2012
 Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel. Nettoyer régulièrement les bouches. Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Lot

Description

Performance recommandée

Etape non nécessaire, performance déjà atteinte

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 5700 à 8600€

Lot

Description

Performance recommandée



Eau chaude sanitaire

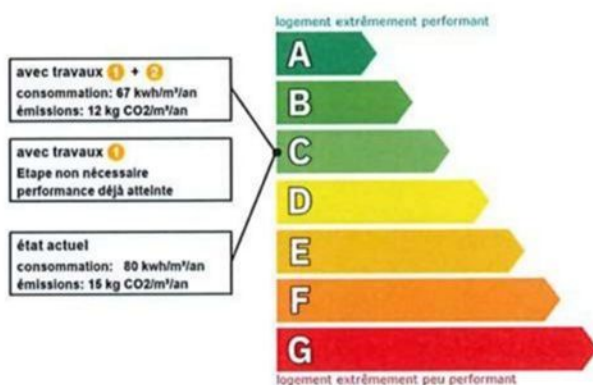
Mettre en place un système Solaire

Commentaires :

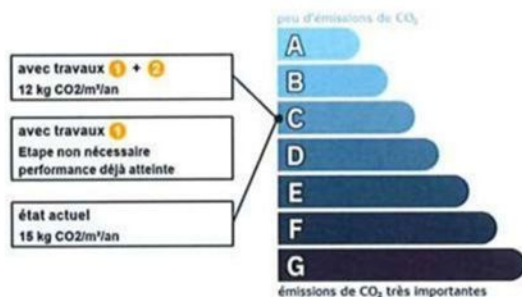
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :
<https://france-renov.douv.fr/espaces-conseil-fr>
 ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :
<https://france-renov.douv.fr/aides>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Énergie
 Climat
 Territoires



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique. À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

DEKRA Certification - Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur BBS Slama: 2024.6.1.0]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : [REDACTED] /2025/5652

Photographies des travaux

Date de visite du bien : 23/09/2025

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale BC, Parcelle(s) n° 203, 205

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

La **surface de référence** d'un logement est la surface habitable du logement au sens de l'article R. 156-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle sont ajoutées les surfaces des vérandas chauffées ainsi que les surfaces des locaux chauffés pour l'usage principal d'occupation humaine, d'une hauteur sous plafond d'au moins 1,80 mètres.

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Les consommations de ce DPE sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Ce DPE utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, ce DPE a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	95 Val d'Oise
Altitude	Donnée en ligne	70 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	après 2021
Surface de référence du logement	Observé / mesuré	77,04 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	2
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 25,43 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Brique terre cuite alvéolaire
	Épaisseur mur	Observé / mesuré 30 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui
	Année isolation	Document fourni après 2021
Mur 2 Sud	Surface du mur	Observé / mesuré 20,3 m²
	Type d'adjacence	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Brique terre cuite alvéolaire
	Épaisseur mur	Observé / mesuré 30 cm
	Isolation	Observé / mesuré oui

Mur 3 Est	Année isolation	 Document fourni	après 2021
	Surface du mur	 Observé / mesuré	15 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un garage
	Surface Alu	 Observé / mesuré	15 m²
	Etat isolation des parois Alu	 Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue	 Observé / mesuré	13.75 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	30 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Document fourni	après 2021
Mur 4 Est	Surface du mur	 Observé / mesuré	19 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	30 cm
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
Mur 5 Ouest	Année isolation	 Document fourni	après 2021
	Surface du mur	 Observé / mesuré	36 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	 Observé / mesuré	Brique terre cuite alvéolaire
	Epaisseur mur	 Observé / mesuré	30 cm
Plancher	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Document fourni	après 2021
	Surface de plancher bas	 Observé / mesuré	42 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un vide-sanitaire
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	 Observé / mesuré	20 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	 Observé / mesuré	42 m²
	Type de pb	 Observé / mesuré	Plancher lourd type entrevous terre-cuite, poutrelles béton
Plafond	Isolation: oui / non / Inconnue	 Observé / mesuré	Inconnue
	Année de construction/rénovation	 Document fourni	après 2021
	Surface de plancher haut	 Observé / mesuré	42 m²
	Type d'adjacence	 Observé / mesuré	un comble fortement ventilé
	Surface Alu	 Observé / mesuré	42 m²
	Surface Aue	 Observé / mesuré	85 m²
	Etat isolation des parois Aue	 Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph	 Observé / mesuré	Plafond entre solives bois avec ou sans remplissage
	Isolation	 Observé / mesuré	oui
	Année isolation	 Document fourni	après 2021
Fenêtre 1 Nord	Surface de bales	 Observé / mesuré	3.97 m²
	Placement	 Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des bales	 Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	 Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	 Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	 Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	 Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	 Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	 Observé / mesuré	oui

Fenêtre 2 Sud	Gaz de remplissage	⌚ Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⌚ Observé / mesuré	au nu Intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	⌚ Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	⌚ Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⌚ Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de bales	⌚ Observé / mesuré	3 m²
	Placement	⌚ Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des bales	⌚ Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	⌚ Observé / mesuré	vertical
Fenêtre 2 Sud	Type ouverture	⌚ Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	⌚ Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	⌚ Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	⌚ Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	⌚ Observé / mesuré	oui
	Gaz de remplissage	⌚ Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⌚ Observé / mesuré	au nu Intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	⌚ Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	⌚ Observé / mesuré	Absence de masque proche
Porte-fenêtre Sud	Type de masques lointains	⌚ Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de bales	⌚ Observé / mesuré	6.1 m²
	Placement	⌚ Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des bales	⌚ Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	⌚ Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	⌚ Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie	⌚ Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	⌚ Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	⌚ Observé / mesuré	16 mm
	Présence couche peu émissive	⌚ Observé / mesuré	oui
Porte	Gaz de remplissage	⌚ Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie	⌚ Observé / mesuré	au nu Intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	⌚ Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	⌚ Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	⌚ Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	⌚ Observé / mesuré	2 m²
	Placement	⌚ Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Type d'adjacence	⌚ Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	⌚ Observé / mesuré	Toute menuiserie
Porte	Type de porte	⌚ Observé / mesuré	Porte opaque pleine isolée
	Positionnement de la menuiserie	⌚ Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	⌚ Observé / mesuré	Lp: 10 cm

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	VMC SF Hygro B après 2012
	Année installation	2022 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Electrique
	Façades exposées	plusieurs
	Logement Traversant	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	Installation de chauffage simple
	Nombre de niveaux desservis	2
	Type générateur	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée à partir de 2016
	Année installation générateur	2022 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	oui
	Présence d'une veilleuse	non
	Chaudière murale	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T* Fonctionnement	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	non
	Type émetteur	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution	inférieure à 65°C
	Année installation émetteur	2022
	Type de chauffage	central
	Equipement intermittence	Avec intermittence centrale avec minimum de température
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis	2
	Type générateur	Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée à partir de 2016
	Année installation générateur	2022 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	Gaz Naturel
	Type production ECS	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse	non
	Chaudière murale	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T* Fonctionnement	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	non
	Type de distribution	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, 5 juillet 2024, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : Ariane Environnement 16 Avenue de Fredy 93250 VILLEMOMBLE

Tél. : 01.43.81.33.52 - N°SIREN : 452900202 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10882805304

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2595E3107099Q





ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Adresse: 95190 GOUSSAINVILLE
Coordonnées GPS: 49.01192, 2.463922
Cadastre: BC203, BC205

Commune: GOUSSAINVILLE
Code Insee: 95280

Reference d'édition: 3369287
Date d'édition: 29/09/2025

Vendeur:
M. Mme [REDACTED]
Acquéreur:



OLD : NON

PEB : ZONE C

3 BASIAS, 0 BASOL, 2 ICPE

RADON : niv. 1

SEISME : niv. 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention
Informatif OLD	NON	La commune n'est pas concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23
Informatif PEB	OUI	Zonage réglementaire sur l'exposition au bruit : Zone C
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)
PPR Naturels Mouvement de terrain	NON	Mouvement de terrain cornelles
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques

*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/>

BEEUS

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Etat des risques

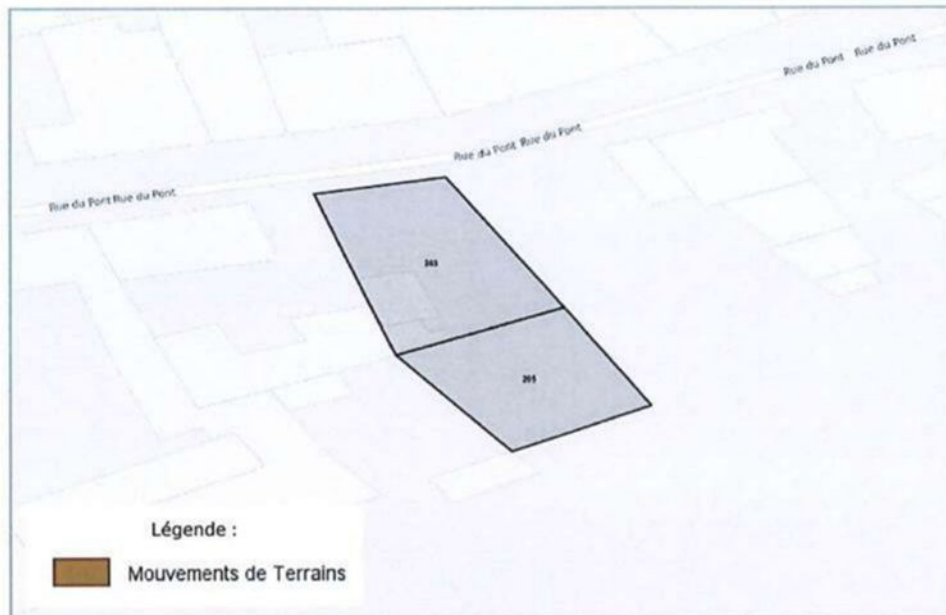
Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s) 7 Rue du Pont 95190 Goussainville	Code postal 95190	Nom de la commune GOUSSAINVILLE
BC203, BC205		
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES oui ☐ non ☒		
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐ date		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :		
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐		
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☐		
L'immeuble est situé en zone de prescription oui ☐ non ☐		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)		
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage oui ☐ non ☒		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire		
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en oui ☐ non ☐		
zone 1 très faible ☒ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☐ zone 5 forte ☐		
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon		
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui ☐ non ☒		
Information relative à la pollution des sols		
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui ☐ non ☒		
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*		
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T* oui ☐ non ☐		
*naturelle, minière ou technologique		
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)		
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 oui ☐ non ☒		
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme. oui ☐ non ☒		
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est: d'ici à 30 ans ☐ compris entre 30 et 100 ans ☐		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone oui ☐ non ☐		
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser oui ☐ non ☐		
Documents à fournir obligatoirement		
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité		
vendeur	Date / Lieu	acquéreur
M. Mme [REDACTED]	Le, 29/09/2025	Signature:
Signature:	Fait à GOUSSAINVILLE	

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

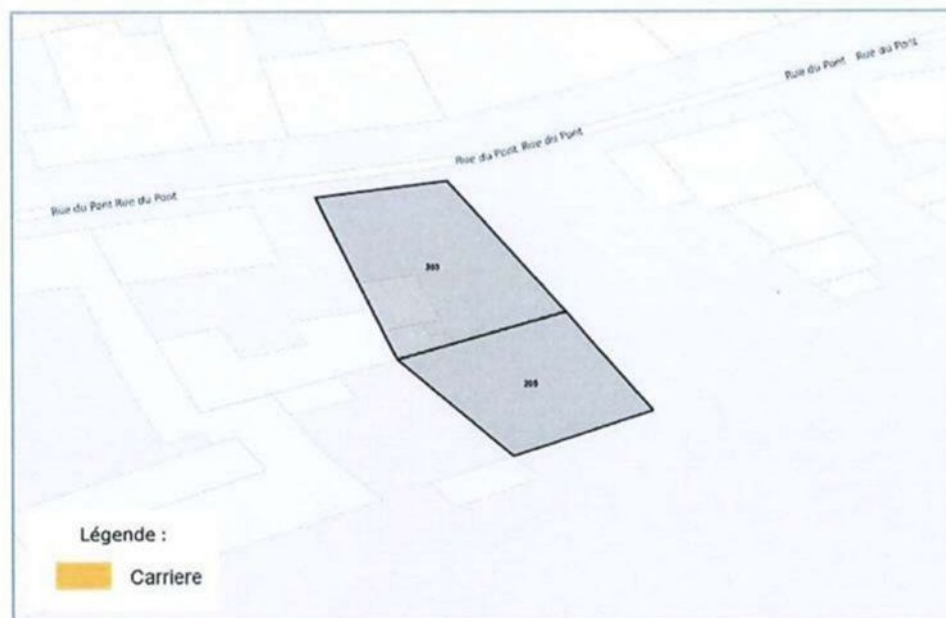
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS

BC203 - BC205

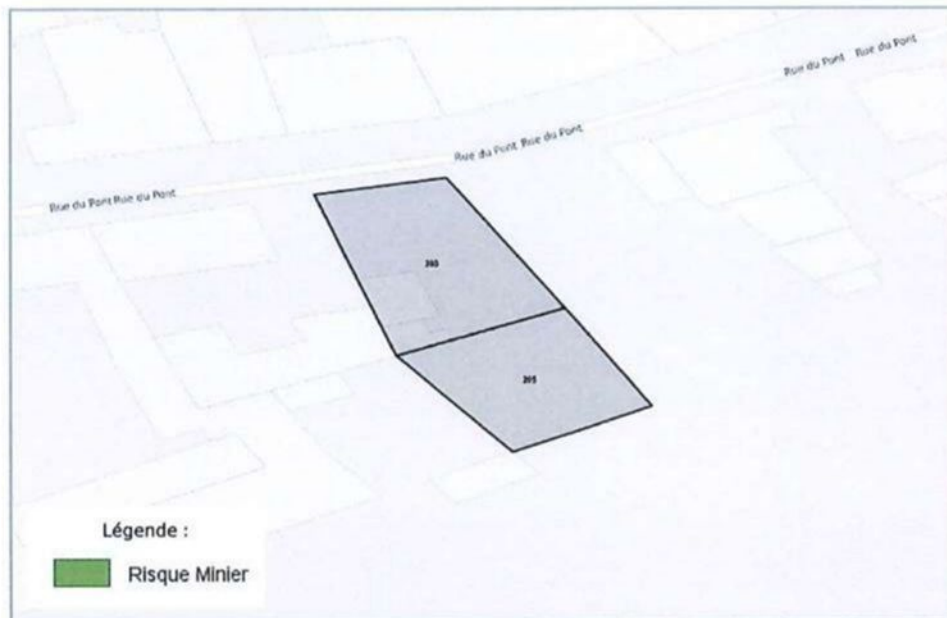


CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)

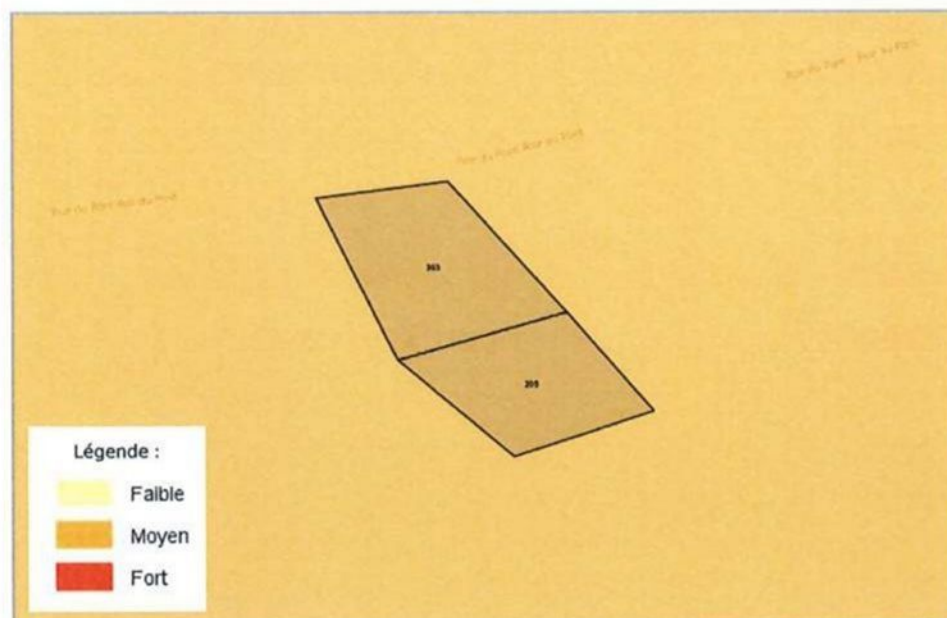
BC203 - BC205



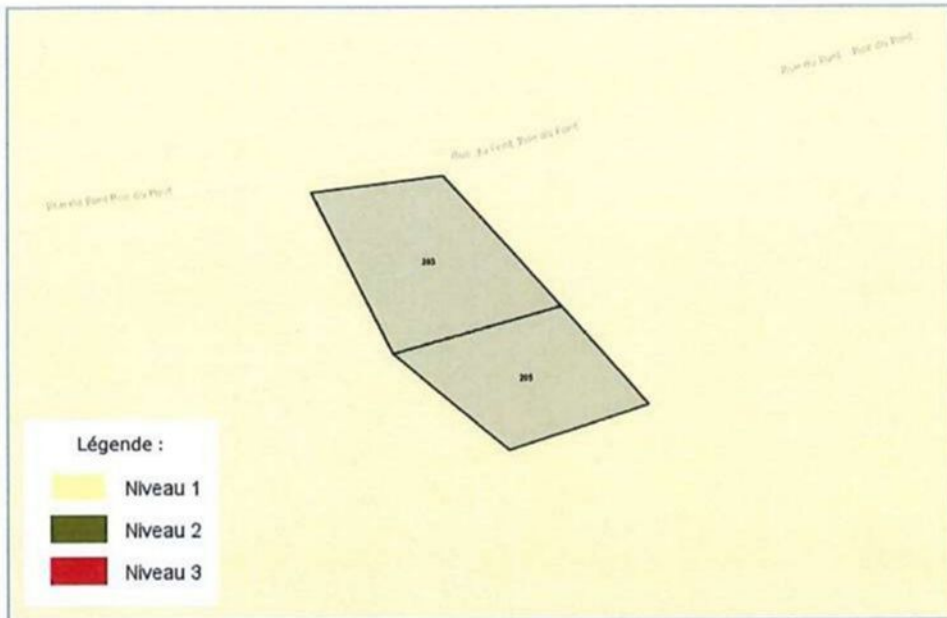
BC203 - BC205



BC203 - BC205



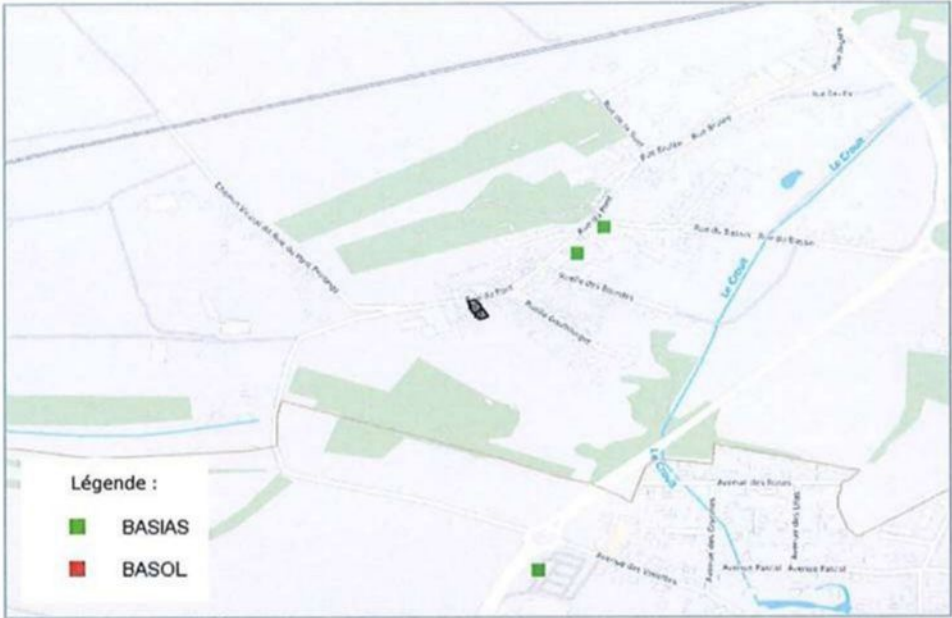
RADON
BC203 - BC205



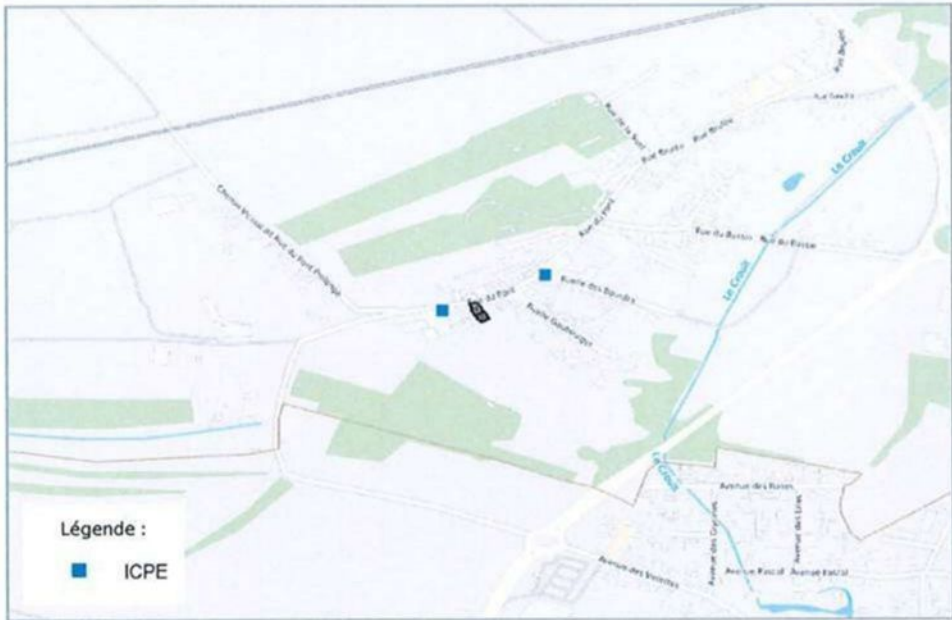
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 07-044 du 03 avril 2007 mis à jour le

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune
7 Rue du Pont / Parcelles: BC203 - 95190 GOUSSAINVILLE
BC205

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

☒	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB	1	oui	X	non
	révisé	approuvé	X	date	03 avril 2007
1	Si oui, nom de l'aérodrome:	P. CH. DE-GAULLE			
>	L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation	2	oui	non	
2	Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui	non	
☒	L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB	1	oui	non	
	révisé	approuvé		date	
1	Si oui, nom de l'aérodrome:				

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

1	2	3	4
zone A	zone B	zone C	zone D
très forte	forte	modérée	faible

1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)
2 (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)
3 (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

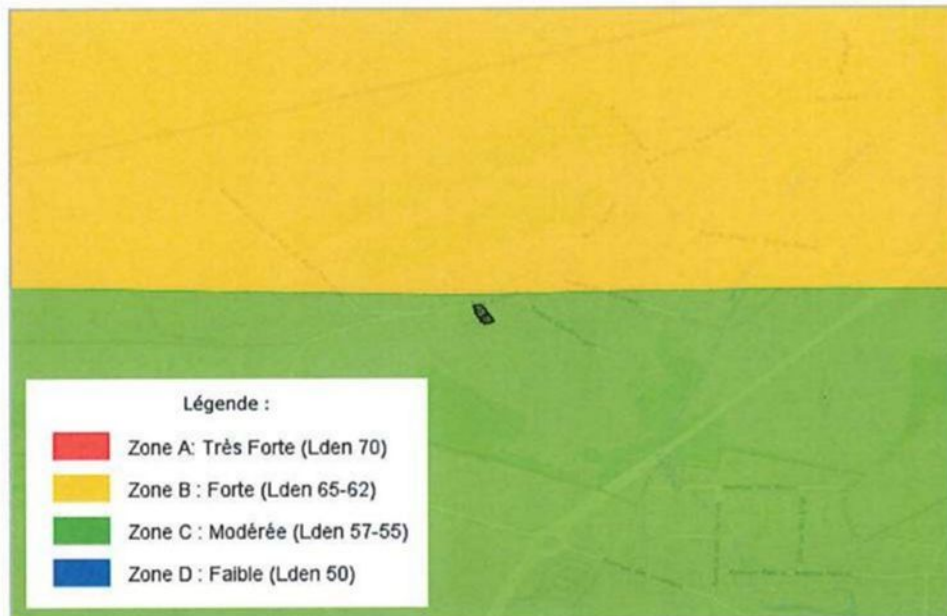
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de P. CH. DE-GAULLE peut être consulté à la mairie de la commune de GOUSSAINVILLE où est sis l'immeuble.

vendeur	date / lieu	acquéreur
M. Mme	29 septembre 2025 / GOUSSAINVILLE	

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

15 rue Pont du GOUSSAINVILLE		135 mètres
SSP3901572	DURAND Jean Claude	
Indéterminé		
9 rue Pont du GOUSSAINVILLE		186 mètres
SSP3900633	REVETEMENT ELECTROLYTIQUE, Société Industrielle (S.I.R.E.)	
Indéterminé	SIRE	
rue Violettes des LE THILLAY		441 mètres
SSP3899921	Thillay distribution, SA Le	
Indéterminé	Station service	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3900641 PARIS GOUSSAINVILLE AUTOMOBILES, Société 2 avenue Karl Marx GOUSSAINVILLE	SSP3900652 SHELL FRANCAISE, Société ; ex SHELL BERRE, Société des Pétroles avenue A. Sarrault GOUSSAINVILLE
SSP3900614 SELLIER-LEBLANC, Société Ets GOUSSAINVILLE	SSP3900620 GENERALE D'ENTREPRISES AUTOMOBILES, Compagnie GOUSSAINVILLE
SSP3900623 DELARUELLE M. 19 avenue Noues des GOUSSAINVILLE	SSP3900624 RUAT Pierre 38 avenue Stalingrad de GOUSSAINVILLE
SSP3900634 INTERFUEL, Société Place Gare de la GOUSSAINVILLE	SSP3901569 REDLAND GRANULATS GOUSSAINVILLE
SSP3901570 SPAT ET SERATER CHAMPS DE VANNET GOUSSAINVILLE	SSP3901571 DELMAS Jean (société) 2 rue BOLIVAR Simon GOUSSAINVILLE
SSP3901906 CONSTRUCTIONS DE GOUSSAINVILLE, Société Ateliers de GOUSSAINVILLE	SSP3901907 MAZOUT 95 - CONSTRUCTIONS ET COMBUSTIBLES DU VAL D'OISE, Société GOUSSAINVILLE
SSP3901908 MOBIL OIL FRANCAISE, Société GOUSSAINVILLE	

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL à moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

9 rue du Pont 95190 Goussainville		31 mètres
SIRE STE INDUST.REVETEMENTS EL	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	
Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006505745	
15, rue du Pont 95190 Goussainville		87 mètres
DURAND Jean Claude		
Non Seveso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006508032	



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° [REDACTED] /2025/5652 relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 7, rue du Pont 95190 GOUSSAINVILLE.

Je soussigné, **RIBEIRO Rui**, technicien diagnostiqueur pour la société **Ariane Environnement** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

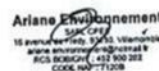
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	23/07/2029 (Date d'obtention : 24/07/2022)
DPE	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2029 (Date d'obtention : 13/12/2022)
Gaz	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/11/2029 (Date d'obtention : 13/11/2022)
Electricité	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	27/10/2030 (Date d'obtention : 27/10/2023)
Plomb	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	13/11/2029 (Date d'obtention : 14/11/2022)
Termites	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2029 (Date d'obtention : 13/12/2022)
Audit Energetique	RIBEIRO Rui	DEKRA Certification	DTI2094	12/12/2029 (Date d'obtention : 14/04/2025)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10882805304 valable jusqu'au 01/01/2026) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **VILLEMOMBLE**, le **23/09/2025**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL ARIANE ENVIRONNEMENT
16 AV DE FREDY
93250 VILLEMOMBLE FR

AGENT

EIRL- MENDIELA, PIRES
2 ALLEE DE COUBRON
93390 CLICHY SOUS BOIS
Tél : 0143021395
Fax : 0143018446
Email : AGENCE.CLICHYSB@AXA.FR
Portefeuille : 0093016144

Vos références :

Contrat n° 10882805304
Client n° 3962959404

AXA France IARD, atteste que :

SARL ARIANE ENVIRONNEMENT
16 AV DE FREDY
93250 VILLEMOMBLE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10882805304 ayant pris effet le 01/01/2024.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Assainissement autonome - collectif
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic Accessibilité
- Diagnostic Technique Global (article L.731-1 du code de la construction et de l'habitation)
- Projet de plan pluriannuel de travaux
- Diagnostic amiante avant travaux/ démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Diagnostic de performance énergétique
- DRIP- Diagnostic de risque d'intoxication au plomb
- Diagnostic gaz
- Loi boutin
- Diagnostic technique SRU
- Diagnostic termites
- Dossier technique amiante
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Etat des lieux
- Etat des risque et pollutions
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Loi Carrez
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité

100528053040107



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunitaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Recherche de métaux lourds
- Recherche de plomb avant travaux/ Démolition
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic humidité
- Thermographie infrarouge
- Attestation de prise en compte de la réglementation thermique
- Vérification de la conformité du logement aux normes de décence
- Audit énergétique à destination uniquement des monopropriétés (maisons individuelles ou d'un immeuble collectif à usage d'habitation détenu par un unique propriétaire)
- Projet de plan Pluriannuel de travaux)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à CLICHY SOUS BOIS le 7 janvier 2025
Pour la société :



AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



CERTIFICAT

DE COMPETENCES

Diagnosticteur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur

Rui RIBEIRO

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2094 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 14/11/2022 au 13/11/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 24/07/2022 au 23/07/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic amiante avec mention du 24/07/2022 au 23/07/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France hexagonale) du 13/12/2022 au 12/12/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 13/12/2022 au 12/12/2029

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des agréateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments du 13/12/2022 au 12/12/2029

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des agréateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Audit énergétique du 14/04/2025 au 12/12/2029

Décret n° 2023-1218 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ses compétences pour les diagnosticteurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation

Etat de l'installation intérieure de gaz du 13/11/2022 au 12/11/2029

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Etat de l'installation intérieure d'électricité du 28/10/2023 au 27/10/2030

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.


Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 14/04/2025



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide
DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursière - Porte I - Rue de la Boursière - 92350 Le Plessis-Robinson – France